

CANTON DU VALAIS

Arrondissement forestier du Valais romand

COMMUNE DE SAVÈSE

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art.10 al.2 et art.13 al.1
L'arrêté cantonal sur la constatation de la forêt art.1

PLAN N° 16

Légende

Forêt :

Constatation définitive de la forêt selon art.10 al.2 LFD,
concernant uniquement les zones à bûche et leurs environs immédiats.

Extinction de la forêt à titre définitif, en dehors des zones à bûche.

Extinction des haies vives et bocquets à titre définitif,
cette dernière selon art.13a de la loi fédérale sur la
protection de la nature.

Homologué par le Conseil d'Etat
en sa séance du 1.06.2010
Droit de sceau : 200.-

La commune de Savèse

04.03.09

Plans cadastraux N° 48-49-50-51-52-53-54

Plan cadastral mis à jour :

Vers.

DATE

DESSIN

CONTROLE

Février 2009

20.02.09

JUR

YC